

Municipalité NOTRE-DAME-DE-HAM

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, QUE: —

04-12-18 DATES DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL 2019

Considérant que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

En conséquence, il est proposé par Mme Nancy Delisle, secondée par M. Michel Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal de Notre-Dame-de-Ham pour l'année 2019. Ces séances se tiendront le lundi et débiteront à 19h30 :

14 janvier, 4 février, 4 mars, 1^{er} avril, 6 mai, 3 juin, 8 juillet, 12 août, 9 septembre, 7 octobre, 4 novembre et 2 décembre 2019.

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

DONNÉ à N.D.Ham ce 11^o jour de
DECEMBRE 2018

Christine Gagné
Secrétaire-trésorier